

La nécessaire
ré-organisation de
l'Internet autour d'un
meilleur contrôle
politique

Stéphane Bortzmeyer

AFNIC

bortzmeyer@nic.fr

La nécessaire ré-organisation de l'Internet autour d'un meilleur contrôle politique

Stéphane Bortzmeyer

AFNIC

bortzmeyer@nic.fr

Le contexte

Le contexte

- « un terrorisme en accès libre sur Internet » (B. Cazeneuve, 2014)

Le contexte

- « un terrorisme en accès libre sur Internet » (B. Cazeneuve, 2014)
- « une question centrale, celle de l'Internet civilisé » (N. Sarkozy, 2011)

Le contexte

- « un terrorisme en accès libre sur Internet » (B. Cazeneuve, 2014)
- « une question centrale, celle de l'Internet civilisé » (N. Sarkozy, 2011)
- « il ne peut pas y avoir de zone de non-droit dans l'espace numérique » (M. Valls, 2015)

Le contexte

- « un terrorisme en accès libre sur Internet » (B. Cazeneuve, 2014)
- « une question centrale, celle de l'Internet civilisé » (N. Sarkozy, 2011)
- « il ne peut pas y avoir de zone de non-droit dans l'espace numérique » (M. Valls, 2015)
- « Internet, la loi du Far West » « [la nécessité du] contrôle du cœur de la toile qu'est le système d'exploitation » (M. Boutih, 2015)

Le contexte

- « un terrorisme en accès libre sur Internet » (B. Cazeneuve, 2014)
- « une question centrale, celle de l'Internet civilisé » (N. Sarkozy, 2011)
- « il ne peut pas y avoir de zone de non-droit dans l'espace numérique » (M. Valls, 2015)
- « Internet, la loi du Far West » « [la nécessité du] contrôle du cœur de la toile qu'est le système d'exploitation » (M. Boutih, 2015)

Bref, il faut (r)établir la loi française sur l'Internet.

Le débat

- ① Une partie politique :

Le débat

- ① Une partie politique :
 - ① Est-ce qu'on est d'accord avec les principes affichés (par exemple l'interdiction des discours racistes, ou bien du partage de la culture) ?

Le débat

- ① Une partie politique :
 - ① Est-ce qu'on est d'accord avec les principes affichés (par exemple l'interdiction des discours racistes, ou bien du partage de la culture) ?
 - ② Si oui, est-ce une bonne idée de faire respecter ces principes par l'infrastructure, plutôt que par la punition des coupables ?

Le débat

- ① Une partie politique :
 - ① Est-ce qu'on est d'accord avec les principes affichés (par exemple l'interdiction des discours racistes, ou bien du partage de la culture) ?
 - ② Si oui, est-ce une bonne idée de faire respecter ces principes par l'infrastructure, plutôt que par la punition des coupables ?
- ② Une partie technique, qui a été largement absente des débats :
quelles sont les conséquences pour l'Internet ?

Les mesures dirigées vers l'infrastructure

Les mesures dirigées vers l'infrastructure

- ARJEL (décret n° 2011-2122 du 30 décembre 2011),

Les mesures dirigées vers l'infrastructure

- ARJEL (décret n° 2011-2122 du 30 décembre 2011),
- LCEN+terrorisme (décret n° 2015-125 du 5 février 2015 et la Main Rouge. . .),

Les mesures dirigées vers l'infrastructure

- ARJEL (décret n° 2011-2122 du 30 décembre 2011),
- LCEN+terrorisme (décret n° 2015-125 du 5 février 2015 et la Main Rouge. . .),
- et bien sûr décisions judiciaires.

Exemple du DNS

Il y a plusieurs obligations légales qui mentionnent le DNS :
ARJEL, la Main Rouge, jugements ThePirateBay ou
AlloStreaming...

Exemple du DNS

Il y a plusieurs obligations légales qui mentionnent le DNS :
ARJEL, la Main Rouge, jugements ThePirateBay ou
AlloStreaming...

Au passage, excellente lecture, le rapport du Conseil Scientifique
de l'AFNIC « Conséquences du filtrage Internet par le DNS »
[https://www.afnic.fr/fr/1-afnic-en-bref/actualites/
actualites-generales/6573/show/
le-conseil-scientifique-de-l-afnic-partage-sur-le-filtrage
html](https://www.afnic.fr/fr/1-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/6573/show/le-conseil-scientifique-de-l-afnic-partage-sur-le-filtrage.html)

La censure via le DNS marche?

La censure via le DNS marche ?

- ① Décisions judiciaires servies à seulement certains FAI,

La censure via le DNS marche ?

- ① Décisions judiciaires servies à seulement certains FAI,
- ② Cyberrebelles utilisant un résolveur local,

La censure via le DNS marche ?

- ① Décisions judiciaires servies à seulement certains FAI,
- ② Cyberrebelles utilisant un résolveur local,
- ③ Américanophiles utilisant Google Public DNS ou Cisco Open DNS (excellent pour la souveraineté numérique !)

Mesure par les sondes Atlas en France

```
Measurement \#2420872 for thepiratebay.se/A uses 500 probes  
[141.101.118.194 141.101.118.195] : 239 occurrences  
[ERROR: NXDOMAIN] : 21 occurrences  
[146.112.61.106] : 2 occurrences  
[ERROR: SERVFAIL] : 31 occurrences  
[127.0.0.1] : 184 occurrences  
Test done at 2015-09-16T07:43:43Z
```

La première réponse est l'authentique.

Autre mesure avec les Atlas

```
Measurement \#2420874 for allosshare.com/A uses 500 probes  
[52.0.7.30] : 384 occurrences  
[ERROR: NXDOMAIN] : 35 occurrences  
[127.0.0.1] : 58 occurrences  
Test done at 2015-09-16T07:49:56Z
```

Décision plus ancienne, certains ont gardé le nom dans leur config, d'autres l'ont supprimé.

Pour que la censure via le DNS marche

Pour que la censure via le DNS marche

- 1 Il faudrait bloquer le port 53 en sortie, et/ou faire du DPI comme en Chine,

Pour que la censure via le DNS marche

- 1 Il faudrait bloquer le port 53 en sortie, et/ou faire du DPI comme en Chine,
- 2 Les gens feront alors des tunnels (déjà mis en œuvre dans Unbound, sur le port 443),

Pour que la censure via le DNS marche

- 1 Il faudrait bloquer le port 53 en sortie, et/ou faire du DPI comme en Chine,
- 2 Les gens feront alors des tunnels (déjà mis en œuvre dans Unbound, sur le port 443),
- 3 Sans compter les projets du groupe de travail IETF DPRIVE (chiffrement du DNS).

Passage à l'échelle

Passage à l'échelle

- Réfléchissez deux secondes si on vous demande quelque chose d'aussi simple que de filtrer le port 53 en sortie sur votre réseau.

Passage à l'échelle

- Réfléchissez deux secondes si on vous demande quelque chose d'aussi simple que de filtrer le port 53 en sortie sur votre réseau.
 - Dans les routeurs de sortie ? Il faudra qu'ils soient rapides.

Passage à l'échelle

- Réfléchissez deux secondes si on vous demande quelque chose d'aussi simple que de filtrer le port 53 en sortie sur votre réseau.
 - Dans les routeurs de sortie ? Il faudra qu'ils soient rapides.
 - Des boîtiers spécialisés (forcément en coupure donc critiques) ?
Encoeur du matos états-unien ou chinois en plus ?

Passage à l'échelle

- Réfléchissez deux secondes si on vous demande quelque chose d'aussi simple que de filtrer le port 53 en sortie sur votre réseau.
 - Dans les routeurs de sortie ? Il faudra qu'ils soient rapides.
 - Des boîtiers spécialisés (forcément en coupure donc critiques) ?
Encoeur du matos états-unien ou chinois en plus ?
 - Dans les boxes ? Il faudra alors interdire les connexions avec d'autres CPE.

Passage à l'échelle

- Réfléchissez deux secondes si on vous demande quelque chose d'aussi simple que de filtrer le port 53 en sortie sur votre réseau.
 - Dans les routeurs de sortie ? Il faudra qu'ils soient rapides.
 - Des boîtiers spécialisés (forcément en coupure donc critiques) ?
Encoeur du matos états-unien ou chinois en plus ?
 - Dans les boxes ? Il faudra alors interdire les connexions avec d'autres CPE.
- Tout est possible, mais a des conséquences (coût, fragilité).

Routage / IP

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre la censure au niveau routage ou IP (couche 3) :

- 1 Filtrage IP en sortie

Routage / IP

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre la censure au niveau routage ou IP (couche 3) :

- 1 Filtrage IP en sortie
- 2 Injection de fausses routes (cas turc contre Google Public DNS, cf. exposé à FRnog 22)

Routage / IP

Il y a plusieurs façons de mettre en œuvre la censure au niveau routage ou IP (couche 3) :

- ① Filtrage IP en sortie
- ② Injection de fausses routes (cas turc contre Google Public DNS, cf. exposé à FRnog 22)

Pas encore fait en France ?

Et ça marche ?

- 1 VPN

Et ça marche ?

- 1 VPN
- 2 Tor

Et ça marche ?

- 1 VPN
- 2 Tor

Interdire les VPN et Tor ?

Et les attaques actives ?

Exemple en Chine :

```
% dig @123.123.123.123 A www.france-ix.net
...
;; connection timed out; no servers could be reached
```

```
% dig @123.123.123.123 A www.facebook.com
...
;; ANSWER SECTION:
www.facebook.com. 2620 IN A 46.82.174.68
```

Et les attaques actives ?

Exemple en Chine :

```
% dig @123.123.123.123 A www.france-ix.net
...
;; connection timed out; no servers could be reached

% dig @123.123.123.123 A www.facebook.com
...
;; ANSWER SECTION:
www.facebook.com. 2620 IN A 46.82.174.68
```

Cette machine 123.123.123.123 n'existe pas. C'est le réseau qui répond (l'adresse IP est un mensonge).

Mais ça marche en Chine

Mais ça marche en Chine

- Oui, car le réseau a été entièrement architecturé pour le contrôle.

Mais ça marche en Chine

- Oui, car le réseau a été entièrement architecturé pour le contrôle.
- Quelles sont les priorités, contrôle ou résilience? (« Rapport de l'observatoire de la résilience de l'Internet en France » <https://www.afnic.fr/fr/1-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/8302/show/1-observatoire-de-la-resilience-de-l-internet-publie-s.html>)

Conclusion

Conclusion

- On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.

Conclusion

- On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.
- Censurer n'est pas seulement une question politique : cela nécessite un changement sérieux de l'infrastructure d'Internet.

Conclusion

- On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.
- Censurer n'est pas seulement une question politique : cela nécessite un changement sérieux de l'infrastructure d'Internet.
- Ce changement va le rendre plus compliqué, plus fragile et favoriser les GAFA.

Merci !

afnic

www.afnic.fr
contact@afnic.fr

afnic